

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE LE LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 22 novembre 2021 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier **PINTAT**, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier **PINTAT**, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Marie-Dominique **DUBOURG**, Ghyslaine **CUNY**, Vincent **RAYNAUD**, Agnès **BERGE**, Danielle **BERTHOMIER**, Jacques **BIBES**, Hervé **BLANC**, Jean-Luc **DIEU**, Bruce **QUERMENT**,

EXCUSÉS : Thierry **DUBOUILH**, Chantal **LESCORCE**, Claude **MARTIN**, Jean-Michel **BERGES**, Sylvie **BERTHELEMY**, July **DESCROIX**, Manuela **LIEUTEAU-SANCHEZ**, Élodie **MARTIN**, Bernard **PASQUET**, Catherine **THOMPSON**, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier **PINTAT**, Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Marie-Dominique **DUBOURG**, Ghyslaine **CUNY**, Vincent **RAYNAUD**, Agnès **BERGE**, Danielle **BERTHOMIER**, Jacques **BIBES**,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard **LOMBRAIL**,

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Bernard **LOMBRAIL** est désigné secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 28 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

III- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la séance du 28 juin 2021, et le Conseil Municipal en prend acte.

IV - PATRIMOINE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

A – CESSIION DU LOT N° 8 DU LOTISSEMENT LE PIGEONNIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle AK 236 d'une surface de 877 m² au profit de M. David, Patrice, Jacques **HORAIN** et de Mme Florence **FAUREAU**, pour un montant de 68 406,00 € H.T., soit 74 027,57 € T.T.C., les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur, et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

B – INCORPORATION DE BIENS SANS MAITRE NON BÂTIS DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'incorporation des parcelles AM n° 53 Passe de Taffard, AT n° 1 Terrains Soule, AT n° 43 Terrains Soule, BD n° 20 La Négade, BD n° 37 La Balise, BD n° 87 La Négade, BD n° 91 La Négade, BD n° 103 La Balise, BD n° 104 La Balise, D n° 1267 et 1268 Le Claugeot, et D n° 1346 La Négade, dans le domaine de la Commune, autorise M. Le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles, à effectuer toutes formalités et à signer tous documents à cet effet, et à acquitter les frais d'enregistrement correspondants.

C – DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation d'un lotissement sur la parcelle communale cadastrée BH n° 1 d'une contenance de 23 111 m², sise 1 rue des Frères Lumière à Soulac-sur-Mer, sollicite de Mme La Préfète l'autorisation de défrichement de ladite parcelle, et autorise M. Le Maire à déposer au nom de la Commune la demande d'autorisation de défrichement correspondante, et à signer toutes les pièces y afférentes.

D – RAPPORT ANNUEL 2020 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel de l'eau et de l'assainissement 2020.

E – ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NÉGOCIATION EXCLUSIVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'accord de confidentialité et de négociation exclusive à intervenir avec la société ENGIE, en vue de l'acquisition des parcelles AP n° 147 et 148, situées 25 boulevard Alsace Lorraine, propriété de la société ENGIE, et autorise le Maire à le signer.

V - SPORT ET LOISIRS, AÉRODROME

A – AVENANT N° 4 À LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC - AÉRODROME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 4 à la convention d'occupation privative du domaine public à l'Aérodrome portant transfert de ladite convention à la société GT SKY WALK, propriétaire de l'avion, cela afin de faciliter les démarches administratives, comptables, et juridiques, et autorise M. Le Maire à le signer.

VI - FINANCES

A – DÉCISIONS MODIFICATIVES

1. Budget Principal : Décision modificative n° 2

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du Budget Principal qui s'équilibre à 263 367,00 € en fonctionnement et à 838 036,00 € en investissement.

2. Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement : Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre à 8 577,00 € en fonctionnement et à 24 000,00 € en investissement.

3. Budget Annexe de l'Aérodrome : Décision modificative n° 2

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du Budget Annexe de l'Aérodrome qui s'équilibre à 15 866,00 € en fonctionnement.

4. Budget Annexe du Camping Les Oyats : Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du Budget Annexe du Camping Les Oyats qui s'équilibre à 34 789,00 € en fonctionnement et à 25 000,00 € en investissement.

5. Budget Annexe du Camping Les Genêts : Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du Budget Annexe du Camping Les Genêts qui s'équilibre à 37 530,00 € en fonctionnement et à 26 500,00 € en investissement.

B – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L’OFFICE DE TOURISME MÉDOC ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la convention à intervenir avec l’Office de Tourisme Médoc Atlantique définissant les objectifs et les moyens des engagements réciproques des parties.

C – ÉCLAIRAGE PUBLIC – PROJET DE RÉHABILITATION DE FRONT DE MER : DEMANDE DE SUBVENTION AU S.D.E.E.G.

Dans le cadre des travaux de restauration du Front de Mer, le Conseil Municipal, à l’unanimité approuve la consistance de l’opération et sollicite auprès de S.D.E.E.G. les subventions relatives à l’éclairage public.

D – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER ET L’ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la convention à intervenir avec l’Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine concernant l’acquisition des biens immobiliers situés « 5 rue Jean Laporte (Le Monastère des Bénédictins) », et autorise le Maire à la signer.

E – REMBOURSEMENT DES PARTS SOCIALES PAR LE CRÉDIT COOPÉRATIF

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise M. le Maire à demander le remboursement de parts sociales auprès du Crédit Coopératif pour un montant de 472,75 €.

F – MISE EN PLACE CARTE D’ACHAT PUBLIC EN VERTU DU DÉCRET 2004-1144 DU 26 OCTOBRE 2004

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la mise en place de la carte d’achat public en vertu du décret 2004-1144 du 26 octobre 2004, et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

VII - VOIRIE, ESPACES ET AMÉNAGEMENTS PUBLICS, SIGNALÉTIQUE ET RÉSEAU DIVERS (HORS EAU ET ASSAINISSEMENT)

A – CONVENTION D’ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAÎTRISE D’OUVRAGE : OPÉRATION DE GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise M. Le Maire à signer la convention d’organisation temporaire de la maîtrise d’ouvrage à intervenir avec le S.D.E.E.G. pour l’opération de génie civil de télécommunications.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

A – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ATLANTIQUE : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le projet de statuts communautaires modifiés, et autorise le Maire à en informer le Président de la Communauté de Communes Médoc Atlantique.



La séance est levée à 19 heures 05 minutes

Xavier PINTAT
Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur honoraire de la Gironde